

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## II<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

### L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

— FIN —

#### COMPTE RENDU DES SÉANCES

2<sup>e</sup> SECTION. — *Limitation des heures de travail. — Apprentissage ; enseignement professionnel. — Loi des accidents. — Organisation industrielle internationale.*

Bureau : MM. Berlie, Delhayce, Ouvrad, présidents ; Frisia, Schlegel, Riquet, Kinberg, vice-présidents ; Béagrie, secrétaire-rapporteur ; de Vlugt, secrétaire.

Ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte, la deuxième section avait le programme le plus chargé. Aussi, en raison de son importance, la Commission a-t-elle, dès mardi matin, ouvert le débat sur la question de l'*Apprentissage*.

Débat essentiellement confus, où quantité de généralités ou de cas d'espèce furent exposés, sans souci du véritable objet de la question.

Il est juste de dire, cependant, que le distingué président de la Chambre de maçonnerie de Paris, M. Villemain, y a remporté un brillant succès oratoire.

Après que les délégués d'Allemagne et de Suisse eurent expliqué quelle était l'organisation, dans ces deux pays, de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, M. Villemain, reprenant le thème de sa conférence de février dernier, a développé ses idées sur le remède à la décadence de l'apprentissage. L'orateur estime qu'il appartient aux entrepreneurs d'assumer la tâche de renouveler les cadres de leurs ouvriers. Par quels moyens ?

1<sup>o</sup> Par la reconstitution de la famille ouvrière ;

2<sup>o</sup> Par la réforme des programmes de l'enseignement primaire.

Ceci, en tenant compte, bien entendu, des besoins de chaque industrie, de chaque région, qui réclament une organisation assez souple pour s'adapter à tous les milieux.

M. Villemain s'est malheureusement laissé entraîner par des digressions parfois longues et des personnalités quelque peu étrangères au sujet.

Aussi, la question de l'apprentissage a-t-elle dû être reprise le lendemain.

Tout à tout, MM. Boissière (Rouen), Soulé, Landry, Catté, Berlie, Fouquet, Mulli, Brion, apportèrent au débat la contribution de leurs observations et de leurs études sur ce sujet.

Puis, M. Villemain, reprenant ses arguments et suppliant le Congrès d'avoir à cœur de solutionner, au moins en ce qui concerne ses grandes lignes, cette question si complexe de l'*Apprentissage*, fit adopter, après une longue discussion, les principes suivants :

1<sup>o</sup> Obligation de l'apprentissage ;

2<sup>o</sup> Préparation à l'apprentissage, dans l'enseignement primaire ;

3<sup>o</sup> Soins de rénover l'apprentissage, confiés aux Chambres de commerce ou institutions similaires.

L'unanimité des membres présents a, en effet, été d'accord avec M. Villemain pour reconnaître que les Chambres de commerce, représentations des commerçants et des industriels, sont toutes désignées pour reconstituer l'apprentissage en France. Leurs statuts, les lois qui les régissent leur permettent de percevoir les taxes nécessaires à l'entretien de leurs écoles. Sous leur direction, des Sociétés corporatives spéciales à chaque industrie détermineront le nombre d'apprentis à former, les types du contrat d'apprentissage, les ateliers à créer, etc., etc.

Pour ce qui est des détails de la résolution adoptée, la section a fait confiance à son bureau pour l'élaboration d'un rapport général sur la question, rapport qui sera présenté et discuté, en séance plénière.

D'autre part, comme il était facile de le prévoir, cette question de l'*Apprentissage*, traitée avec l'ampleur qu'elle exigeait, et aussi avec un nombre inusité de digressions de toutes natures, l'ordre général, particulier ou personnel, n'a pas permis à la section de discuter comme il convenait les autres questions portées à son programme.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la *limitation des heures de*

*travail*, on s'est accordé la satisfaction toute platonique de réclamer la modification de loi de 1900 ou, du moins, l'intervention des dérogations nécessaires pour que la présence des apprentis dans les ateliers ne soit plus un obstacle au travail des adultes.

Pour ce qui est de la loi sur les *Accidents du travail*, la Commission a été d'avis d'adopter, dans leur esprit général, les vœux proposés par M. Boissière, au nom du Syndicat du Bâtiment de Rouen.

Ces vœux sont les suivants :

1<sup>o</sup> Que la loi du 9 avril 1898, les lois et règlements qui l'ont suivie et complétée soient ramenés au principe initial voulant qu'il n'y ait indemnité que quand il y aura réellement une diminution de la valeur professionnelle du blessé ;

2<sup>o</sup> Que la loi de 1898 soit modifiée en ce sens que le paiement des incapacités temporaires soit dû dans tous les cas à dater du quatrième jour inclus ou, subsidiairement, à partir du lendemain de l'accident ;

3<sup>o</sup> Que les Tribunaux ne désignent trois experts que dans les cas exceptionnels, que ces experts soient dispensés du serment, et que leur rétribution soit réglementée dans un sens conforme à l'importance du sinistre ; qu'en outre, les dépens soient supportés d'une façon équitable et proportionnelle par les parties succombant, qu'il s'agisse de l'ouvrier ou du patron ;

4<sup>o</sup> Qu'un système de rémunération forfaitaire soit établi pour les médecins, les pharmaciens étant obligés d'accepter le tarif ministériel ;

5<sup>o</sup> Que des indemnités permanentes de 5 % et au-dessous ne donnent pas droit à des allocations de rentes correspondantes.

Enfin, en ce qui regarde la question de l'*Organisation industrielle internationale*, la 2<sup>e</sup> section s'est bornée à l'audition d'un rapport présenté par M. Varnoux, au nom du Syndicat de Limoges, se réservant d'approfondir le sujet au cours de la séance plénière du même jour.

3<sup>e</sup> SECTION. — *Arbitrages. — Expertises. — Commissions mixtes.*

Bureau : MM. Liégaux, Viragh, Hédrix, présidents ; Stocq, Perdriel, White, Rostrup, vice-présidents ; Dupret, secrétaire-rapporteur ; de Vriess, Deloffre, secrétaires.

La 3<sup>e</sup> section fut celle dont les travaux furent le plus rapidement conduits.

Après une courte discussion, la Commission s'est prononcée, dans la séance de mardi matin, en faveur des vœux suivants :

Qu'en tous pays, en matière de travaux publics ou particuliers, le règlement des litiges provoqués par l'exécution des travaux puisse avoir lieu par la voie arbitrale sur la demande même d'une seule des parties ; que la décision des arbitres soit sans appel lorsque les deux parties auront accepté l'arbitrage ; que les membres des Syndicats d'entrepreneurs soient admis à faire partie des Commissions arbitrales ; que des Comités de conciliation préalable soient créés en vue de faciliter la voie à l'arbitrage ; que les travaux du génie militaire et des arsenaux soient soumis à l'arbitrage comme ceux de l'Etat, des départements et des communes ; qu'entrepreneurs et ouvriers soient appelés à faire partie des Commissions qui fixent les conditions des cahiers des charges des travaux publics.

\*\*\*

Jeudi matin, 19 novembre, à 10 heures, le Congrès a tenu, à la salle des Sociétés Savantes, rue Danton, son Assemblée générale de clôture.

On y a successivement entendu les rapports des sections, rapports dans lesquels les vœux adoptés ont été représentés sous une forme plus précise.

C'est ainsi que les résolutions prises par la 1<sup>re</sup> section ont toutes été ratifiées par le Congrès, après quelques observations de MM. Villemain, Mulhe, Douane, sur le système des adjudications au concours et la composition des Commissions mixtes.

M. Bégarie, rapporteur de la deuxième Commission, a donné lecture ensuite de son rapport sur la question de l'*Apprentissage*.

Les conclusions soumises à la sanction du Congrès ont motivé quelques observations, principalement de M. J. Borderel, qui a combattu le principe de l'*Obligation*. Après un échange de vues entre MM. Catté, Borderel et Delacourte, ainsi qu'un vigoureux et éloquent plaidoyer de M. Villemain, en faveur de l'*Apprentissage obligatoire*, le Congrès a pris en considération les conclusions de la Commission, qui se résument par le vœu suivant :



$of'$  et  $od'$  menés parallèlement à la même ligne finale et au dernier côté  $pq$  du polygone funiculaire.

Les deux réactions sont donc déterminées par les segments  $a'f'$  et  $f'd'$  du polygone des forces. La première réaction est notablement plus grande que la seconde; et l'on voit que cela tient à l'importance du moment fléchissant  $rt$  qui a pour effet d'augmenter l'inclinaison de la ligne finale  $tq$ ; si  $rt$  diminuait et même devenait nul,  $qt$  remonterait en  $qr$  et le point  $f'$  se rapprocherait de  $a'$ , de telle sorte que les deux réactions tendraient à s'égaliser. Elles ne pourraient devenir égales toutefois que si les forces 2 et 3 étaient équivalentes à une charge uniformément répartie. Il en serait ainsi, par exemple, si les forces 2 et 3 étaient égales et symétriquement placées par rapport aux deux appuis A et B.

Nous construirons maintenant le diagramme des efforts tranchants. Par  $f'$ , nous menons la ligne horizontale  $f'm_1b_1$ . L'effort tranchant à l'extérieur de la poutre est égal à la force 1 représentée par la longueur  $a'b'$  dans le polygone des forces. Nous abaissons donc en  $m_1$  une verticale  $m_1m_2$  de même longueur et, comme il n'y a pas d'autre force jusqu'au point d'appui A, l'effort tranchant sera constant et représenté par l'horizontale  $m_2a_2$ .

Mais immédiatement à droite de la section A s'exerce un effort tranchant dû à la résultante des forces agissant de ce côté; cette résultante, d'après les règles précédentes, est déterminée par le segment  $b'f'$  compris entre les vecteurs  $ob'$  et  $of'$ , ces derniers étant parallèles aux côtés  $mn$  et  $ql$  du polygone funiculaire qui coupent la verticale de l'appui A. Cet effort tranchant sera donc représenté par la projection  $a_1a_3$  de  $b'f'$  sur ladite verticale.

On remarquera que la somme des efforts tranchants, à droite et à gauche de la section A, est égale, abstraction faite des signes, à la réaction de l'appui correspondant; on a, en effet :

$$R_a = a'f' = a'b' + b'f' = a_1a_2 + a_1a_3$$

De là, on peut tirer :

$$a_1a_3 = a'f' - a_1a_2 = a'f' - a'b'$$

Ce qui montre que  $a_1a_3$  doit bien être porté en dessus de l'horizontale  $f'b_1$ , puisqu'elle est de même signe et de même sens par conséquent que  $a'f'$  ou  $R_a$ .

Nous tracerons de même les côtés  $a_3n_3$  et  $n_3p_3$  du diagramme des efforts tranchants. Nous savons, d'autre part, que l'effort tranchant doit changer de signe dans les sections correspondant à toute valeur maxima des moments fléchissants. L'ordonnée deviendra donc négative à partir de  $p_1$  et sa longueur représentative s'obtiendra en projetant  $f'd'$  sur la verticale du point C; l'effort sera constant dans l'intervalle CB et aura pour valeur la réaction en B qui constitue l'unique force agissant sur cette partie de la poutre.

Il est intéressant de considérer le cas particulier dans lequel une force horizontale P agirait à l'extrémité d'un levier vertical de longueur  $l$  fixé invariablement au bout de la poutre en K. Une pareille force engendrerait un moment négatif qui tendrait à faire tourner le levier et la poutre dans le sens de la flèche. Ce moment aurait pour valeur :

$$M_k = P \times l$$

et il devrait être représenté, par conséquent, dans le polygone funiculaire par une ordonnée  $Q_h$  déterminée par le quotient :

$$Q_h = \frac{P \times l}{oh'} = qg$$

Dans ces conditions, la ligne finale tournerait autour de  $t$  et deviendrait  $tg$ . En même temps, le vecteur  $of'$  du polygone des forces tournerait autour du centre  $o$ , pour se rapprocher de  $oh'$  et la réaction en B sera plus grande que précédemment.

On remarquera qu'alors tous les moments seraient négatifs et représenteraient leur valeur minimum dans la section  $b$ ; pour celle-ci l'effort tranchant changerait de signe et l'ordonnée passerait en dessous de l'axe horizontal  $f_1b$ .

On voit également que l'application d'un moment  $P \times l$  à l'extrémité K de la poutre équivaut pour la modification de la surface des moments fléchissants à un prolongement de la poutre en encorbellement au delà de son point d'appui extrême.

DYNAMIS.

## BANQUET

DE

## L'UNION ARCHITECTURALE DE LYON

La série des fêtes architecturales s'est ouverte samedi 5 décembre, par le banquet des jeunes, chez Maderni; nous rendrons compte, suivant l'ordre chronologique, des réunions de nos trois Sociétés, qui se sont succédé à quelques jours d'intervalle.

L'aimable président de l'Union Architecturale, M. A. Péhu, accompagné de son vice-président, M. Flahaut, des autres membres du Bureau, de M. Mallet, ancien président, et de plusieurs membres de la Société, recevait avec la meilleure grâce et la plus sincère cordialité : M. Porte, président de la Société Académique d'Architecture, M. Billon, président du Syndicat des Architectes, M. Pétavil, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, et ses autres invités, parmi lesquels un certain nombre d'âinés qui se plaisent à venir se retremper dans ces réunions amicales.

A la fin du repas, animé d'un entrain juvénile, les divers toasts ont été appréciés et vigoureusement applaudis.

TOAST DE M. A. PÉHU

Président de l'Union Architecturale.

Messieurs,

L'heure des toasts vient de sonner.

Appelé pour la première fois à l'honneur de présider le banquet de l'Union Architecturale, je vous prie d'excuser mon verbiage inexpérimenté. Aussi ne vous raconterai-je pas de longues histoires.

J'ai été flatté, pendant ce repas, d'avoir à mes côtés un excellent et digne confrère, habitué de nos réunions, où il apporte le charme de son esprit bienveillant et de son jugement autorisé; je parle de M. Porte, le sympathique président de la Société Académique, à qui j'adresse, au nom de l'Union, nos meilleurs remerciements pour le dévouement qu'il apporte à être des nôtres et pour l'intérêt qu'il nous témoigne.

Un autre convive charmant, expert... en l'art de la causerie et des anecdotes humoristiques, est M. Billon, le distingué président du Syndicat des Architectes du Rhône, qui a bien voulu s'asseoir à notre table. A lui nos remerciements pour la marque de sympathie qu'il nous octroie et qui est une assurance des bonnes relations existant entre nos Sociétés.

Nous avons aussi grand plaisir à compter parmi nos invités l'honorable Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon, M. Pétavil, qui, avec sa bonne grâce habituelle, s'est rendu à notre désir de le voir parmi nous. Il sait quels sentiments d'estime et de sympathie l'Union Architecturale professe pour les travailleurs que sont les entrepreneurs lyonnais; je lui en renouvelle l'assurance.

Le dévoué directeur de *La Construction Lyonnaise*, M. Théodore ne m'en voudra pas de lui déclarer que sa présence nous est très agréable. C'est à son consciencieux intérêt que nous devons la composition impeccable de notre petite revue « Nos Annales », à laquelle nous tenons tant. Remercions l'en.

Maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis d'adresser nos sincères félicitations à ceux d'entre nous qui ont conquis un grade de plus : MM. Paul Porte, Bissuel et Bourbon, qui ont été admis, dans le courant de cette année à la Société Académique, et qui, malgré leur avancement, sont restés des nôtres comme membres honoraires.

Ces exodes vers la Grande Société nous assurent la continuité de nos bonnes relations amicales si nécessaires dans la carrière que nous avons embrassée, où il faut se serrer les coudes, comme l'on dit vulgairement.

Après avoir parlé de ceux qui ont quitté notre toit, entretenons-nous de ceux qui sont venus s'y abriter; nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année parmi nous MM. Claverolat, Combet, Picard et Taillandier comme membres titulaires, et MM. Barriquant et Lathuillière comme membres correspondants.

Je suis heureux de leur souhaiter la bienvenue et suis persuadé qu'ils compteront au nombre de nos sociétaires assidus aux réunions mensuelles.

Qu'avons-nous fait en ces réunions ? Y avons-nous discuté de graves intérêts professionnels ? de gros problèmes de résistance des matériaux, de composition de béton armé ? Que non pas. Nous y avons aimablement bavardé, chacun se laissant aller à sa verve primesautière ; nous avons continué et noué de bonnes relations de camaraderie devant porter leurs fruits pour l'avenir. Le même noyau de bons amis se retrouve presque toujours à la même place, autour du tapis vert de notre salle de la rue Confort, où, oserai-je le dire, nous avons trouvé un local stable, j'ajouterai même presque solennel, et sommes devenus des locataires exacts à payer leur terme.

Je suis cependant obligé d'adresser un reproche... oh ! tout léger !... aux jeunes, à ceux récemment incorporés à notre petite phalange artistique : on ne les voit pas assez à nos réunions ; il y en a même dont je ne connais pas encore la moustache naissante. Qu'ils viennent cependant avec confiance ! Les vieux barbus de la Société sont accueillants et trouveront plaisir en leur compagnie.

J'espère que mes doléances seront écoutées et qu'il faudra prochainement emprunter des sièges aux salles voisines de notre local.

Le but de notre sortie d'été a été, cette année, l'attrayante abbaye d'Ambronay. Dans nos *Annales*, dont je vous annonce la publication prochaine, vous verrez reproduites des photographies instructives de la chapelle et du cloître, dues à l'obligeance de nos collègues Garcin et Noyer.

Notre aimable vice-président Flahaut vous contera, dans ce recueil, les origines et l'histoire de ce petit joyau architectural, dont la visite nous a été particulièrement favorisée et rendue profitable, grâce à l'amabilité de M. l'abbé Garcin, curé d'Ambronay.

Je dois des remerciements à tous mes collaborateurs du Bureau, qui ont à cœur de me faciliter ma tâche : l'ami Flahaut s'intéressant toujours vivement aux questions concernant l'Union ; les deux acolytes Desvignes et Bonnetin, maniant avec habileté leurs plumes de secrétaires. Une mention spéciale à l'archiviste Garcin, qui rassemble et rassemble inlassablement les documents nécessaires à la publication de nos *Annales*. Le trésorier Paume nous produit des bilans de fin d'année d'une précision remarquable et il est à merveille au courant des moindres incidents de recouvrement des cotisations. Le référendaire, le fidèle Bellin, s'entend à souhait à l'ordonnance d'un menu. A tous des éloges mérités.

Messieurs, les histoires que je vous annonçais courtes s'allongent, sans que je m'en doute. Je termine en portant un toast à la Société Académique, au Syndicat des Architectes, à la Chambre syndicale des Entrepreneurs, et je bois à la prospérité de l'Union et de tous ses membres.

#### TOAST DE M. PORTE

Président de la Société Académique d'Architecture.

Mes chers et jeunes Confrères,

Généralement, les vétérans aspirent à un repos bien gagné. Le farniente est pour eux une des dernières satisfactions de la vie.

Pourquoi ne pas faire ici de même et qu'après avoir été prié par votre aimable Président de déposer au vestiaire queue de morue et cravate blanche, il ne m'ait pas engagé d'y laisser aussi, et pendu à une patère, le discours qui, s'il n'est pas comme l'instruction laïque, n'en est pas moins obligatoire.

Aujourd'hui, je m'estime heureux d'être des vôtres et, me reportant par la pensée un demi-siècle en arrière, je me vois, assis devant un verre d'excellente bière mousseuse, au milieu de cette petite Société, votre aimée, si gaie, si vibrante, et où on avait la prétention (les jeunes sont tous les mêmes) de travailler plus sérieusement qu'à la savante Académie.

Messieurs, si vous supprimez le traditionnel discours, ce dont je ne saurais trop vous féliciter, laissez-moi lever mon verre à votre prospérité, à vos succès et à votre avenir.

Les anciens ont montré la route à suivre. Il faut vous y engager sans crainte.

Je lève mon verre à votre aimable président, quoiqu'il soit intransigeant quand on lui parle hygiène, — à votre ancien président Mallet, qui, l'année dernière, et en votre nom m'a offert en souvenir une liseuse délicieuse bijou de Vernon ; — à vos invités, parmi lesquels je vois ce vieux ami Billon, le si sympathique Pétavit et M. Théodore, ce bras droit de M. Rey, qui, dans la *Construction Lyonnaise*, se fait l'écho de tout ce qui peut intéresser notre belle profession.

Excusez mon bavardage, qui n'a rien d'académique et de syndical, et laissez-moi simplement porter un toast à l'Union, votre sympathique Société.

M. Billon, président du Syndicat des Architectes du Rhône, en quelques paroles toutes empreintes de cordialité, remercie l'Union Architecturale de son invitation et exprime toute la sympathie confraternelle qui existe entre les membres de ces deux Sociétés.

#### TOAST DE M. PÉTAVIT

Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

Messieurs,

C'est un bien grand honneur pour moi d'assister aujourd'hui à votre belle fête ; aussi, permettez-moi de vous adresser mes plus sincères remerciements pour l'accueil si sympathique et si bienveillant que vous avez fait au Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; vous pouvez être certains, Messieurs, que j'en garderai un inoubliable souvenir, et que je saurai dire à tous mes collègues combien on est reçu amicalement au milieu des membres de l'Union Architecturale Lyonnaise.

Vous pouvez être assurés, Messieurs, que vous trouverez au sein de notre Chambre syndicale les concours les plus dévoués pour collaborer à vos œuvres, et que tous ses membres feront les plus grands efforts pour vous donner satisfaction et mériter votre confiance, en exécutant d'une façon irréprochable les travaux que vous pouvez leur confier.

C'est dans cet esprit que je lève mon verre en l'honneur de votre très distingué Président, et que je bois au développement et à la grandeur de votre belle Société, et surtout, Messieurs, à la prospérité de tous ses membres.

Dans une forme élégante, en un style familier où se retrouvaient l'artiste et le lettré délicat, M. A. Chomel, développant le thème esquissé par M. Porte, conviait ses jeunes auditeurs à resserrer entre eux les liens de l'amitié qui fait le fond et le charme des réunions entre professionnels ; se souvenant qu'au cours de ses voyages, il avait été frappé, à Nuremberg, par la vue d'une statue de femme, délicieusement séduisante, au sourire et aux regards de plus en plus attirants à mesure qu'on en approche, il rappelait qu'on en montre aux visiteurs l'intérieur tout hérissé de pointes de fer : cette statue servait autrefois à la torture, qu'on appelait en Allemagne le baiser de la Vierge ; c'était un instrument de supplice, de question, dans lequel on enfermait les criminels. Telle la profession d'architecte, sous des dehors séduisants, cache souvent à ceux qui l'embrassent des déceptions, des déboînes que seule l'amitié aide à supporter. C'est donc à l'amitié, aux sentiments d'estime confraternelle qu'il fait un vibrant appel et qu'il boit en terminant, en souhaitant aux jeunes de s'armer contre les décevantes illusions et de profiter de l'expérience et de l'appui que ne leur ménagent pas leurs aînés.

M. L. Rogniat évoque, lui aussi, les souvenirs du temps où il appartenait à la Petite Société ; il rappelle une lettre de Gaspard André, dans laquelle celui-ci, en réponse à une invitation qui lui avait été adressée, conseillait d'écarter les anciens des réunions ordinaires des jeunes, dans lesquelles devaient seules s'épanouir la gaieté et les confidences juvéniles, les espoirs d'avenir, et où l'on doit s'occuper de tout, sauf d'architecture. Ce n'est que dans les réunions officielles que doivent figurer les aînés, pour montrer le lien qui unit les uns aux autres les générations d'artistes. Il montre avec esprit le côté attrayant de l'architecture ; les heures qui sont consacrées à son étude sont des heures de plaisir qui font oublier les tristesses. Il boit, en terminant, à la vitalité, par un large recrutement de nouveaux membres, de l'Union Architecturale.

#### TOAST DE M. O. THÉODORE

Administrateur de la Construction Lyonnaise.

Je devrais, Messieurs, vous laisser sous le charme de la parole élégante de M. Chomel et de la vibrante apologie de l'amitié dont il vient d'exprimer avec un rare bonheur le rôle bienfaisant au cours de notre existence ; je devrais ne pas élever la voix à la suite des autres orateurs que vous avez entendus ; mais leurs discours mêmes m'obligent à prendre la parole.

Vous m'avez, Monsieur le Président, de même que Monsieur le Président de la Société Académique d'Architecture, visé en mon double titre d'administrateur de la *Construction Lyonnaise* et d'imprimeur ; je ne veux pas manquer au devoir de vous remercier de ces paroles aimables. Ne craignez pas, toutefois, que mon modeste toast en soit doublé de longueur.

Dois-je répéter, Messieurs, que la *Construction Lyonnaise*, qui sait apprécier l'honneur que vous lui faites en la conviant à votre banquet non seulement accueille volontiers, mais, bien plus, sollicite les communications que vous êtes susceptibles de lui faire ; et j'ajoute : non seulement celles qui émanent de l'Union Architecturale, mais aussi celles que voudraient bien lui transmettre chacun de ses membres individuellement ; en

autre de leur attrait propre, elles auront encore le mérite d'alléger la besogne du rédacteur.

Quant au concours matériel que par ma profession je suis appelé à apporter à la publication de vos *Annales*, je puis vous affirmer, Messieurs, qu'il vous est acquis sans réserves; il nous est, croyez-le bien, agréable d'avoir été choisis pour éditer cette intéressante publication, à laquelle nous nous efforçons de donner le cachet de luxe et d'art qui convient aux sujets que vos membres y traitent avec talent.

Et maintenant, Messieurs, en vous renouvelant mes remerciements, je lève mon verre à la santé de votre aimable Président, des membres du Bureau, de vous tous, Messieurs, et à la bonne et franche amitié des membres de l'Union Architecturale.

Selon la tradition, à l'issue du banquet, une tombola composée des lots les plus divers gratifiait les assistants d'objets artistiques ou utiles, et la soirée s'achevait gaiement par une partie de concert, une séance de prestidigitation et des expériences de transmission de la pensée qui eurent le plus vif succès et font honneur aux organisateurs de cette charmante réunion, qui s'acheva dans la plus franche gaieté et la plus cordiale camaraderie.

### BANQUET DU

### SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHONE

C'est au restaurant du Pré aux Clercs que se donnait, le samedi 12 courant, la fête annuelle du Syndicat des Architectes du Rhône.

De très nombreux convives, invités et membres du Syndicat, se pressaient autour d'une table somptueusement servie, avec un menu de choix, spirituellement encadré d'un charmant dessin de M. C. Duclos, que nous avons le plaisir de reproduire.

Dans l'assistance, accueillie avec la bonne grâce et l'amabilité qui leur sont coutumières, par MM. L. Billon, président, E. Riboud et Thoubillon, vice-présidents, Cumin, trésorier, nous rencontrons MM. Cochet, vice-président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, Thomas, inspecteur des Domaines des Hospices civils de Lyon, Bardey, professeur à l'École des Beaux-Arts, Duvivier, directeur du *Tout Lyon*, Théodore, de la *Construction lyonnaise*, Clapot, Boistard, Lambert, Piveau, Péronnot, Martinon, Duclos, Nevière, Nallet et Cl. Jaquet, de Villefranche, Ham et Fournier, de Villeurbanne, Denard, Marius Jaquet, Danthon, Bernard, G. Rambaud, Richardy, Bailly, etc., etc.

Les conversations animées prennent fin quand se lève le président :

TOAST DE M. LOUIS BILLON  
Président du Syndicat des Architectes.

Messieurs,

Je n'ai pas besoin de vous donner les noms des membres de notre Syndicat qui se sont fait excuser pour des raisons plus ou moins justifiées : deuils, engagements antérieurs, etc., puisque vous avez constaté leur absence.

J'ai à vous présenter les excuses et les regrets de nos invités : MM. Balay, Deshayes, Rubellin, membres de notre Conseil judiciaire ; de M. Pôhu, président de l'Union Architecturale, et, enfin, de M. Rey, imprimeur.

Je me borne à vous lire l'aimable lettre de M. Rubellin, dont voici la teneur. (*Lettre de M. Rubellin.*)

J'ai reçu les visites de MM. Porte et Cahuzac, qui m'ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à notre banquet, en raison des obligations qui leur sont imposées par la préparation de leur fête de demain.

La Société Académique n'en est pas moins représentée ici par notre sympathique confrère, M. Thoubillon.

Messieurs et chers Amis, je vous ai représentés, il y a trois semaines, au banquet de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; il y a huit jours, à celui de l'Union Architecturale ; demain, je vous représenterai à celui de la Société Académique.

Je vous ai fait connaître toutes les délicates attentions dont on a entouré votre Président, et le charme qu'il a éprouvé dans ces réunions confraternelles, où tout le monde a le sourire et la poignée de main sincèrement accueillante.

Je vous ai représentés, mes chers Amis, de mon mieux, sans éclat, en homme en bonne volonté qui a, ce soir le plaisir et l'honneur périlleux de prendre la parole devant vous.

C'est à nous, aujourd'hui, de banqueter et d'avoir ainsi le plaisir de donner à nos aimables convives une marque bien modeste de toutes nos sympathies.

M. Cochet saura dire à la Chambre syndicale des Entrepreneurs qu'il a trouvé parmi nos membres comme un lien de parenté à



12.X.1908 — C. Durles

des hommes déjà unis par des occupations professionnelles analogues.

Votre présence ici, mon cher Vice-Président, comme représentant l'Académique, ne peut être que de bon augure ; — vous êtes des nôtres et marchez avec nous ; vous saurez, dès lors, avec votre finesse d'esprit et votre bonhomie ordinaire, faire comprendre à certains de nos confrères que le Syndicat des architectes n'a aucune attache ni aucune ambition académique et que sa porte est ouverte (sans sélection) à tous ceux qui comprennent enfin que « l'Union fait la Force ».

Je remercie MM. Théodore, de la *Construction Lyonnaise*, Duvivier, du *Tout Lyon*, Thomas, inspecteur des Domaines des Hospices civils de Lyon, d'avoir bien voulu rehausser par leur présence, notre petite fête de famille. Nous sommes sûrs de leur attachement et de leur sympathie au Syndicat et à ses membres.

Enfin, j'adresse, du fond du cœur, à notre ami Bardey, nos plus vifs remerciements pour son assiduité à nos réunions et sa bienveillante collaboration à tous nos travaux.

Je n'aurai garde d'oublier notre excellent confrère Duclos, qui a produit, du jour au lendemain, une composition artistique et humoristique de notre menu, composition que vous avez déjà appréciée et pour laquelle je lui adresse nos sincères félicitations et remerciements.

Il n'entre pas dans mon plan de faire ici l'histoire des diffé-

rentes Associations syndicales qui se sont constituées depuis 1811 ; — mais, ce qu'on peut constater, c'est qu'à l'origine, on s'organisa peut-être moins pour la paix que pour la lutte.

On ne tarda pas, cependant, à comprendre que les idées de conciliation étaient le meilleur moyen de prévenir ou d'atténuer les conflits d'intérêts, et que le fonctionnement permanent des Syndicats pouvait rendre plus facile l'entente commune.

La loi de 1884 n'eut donc qu'à enregistrer les faits accomplis, et, désormais, les Syndicats eurent le droit de vivre au grand jour.

Nous sommes nés en juillet 1899. Un appel fut, en effet, adressé à tous les architectes de la ville, les invitant à se réunir dans une des grandes brasseries du « Jardin de la France ». La réunion ne fut pas nombreuse, ni très mouvementée. Quelques jeunes confrères exposèrent timidement un programme d'association pour la défense de leurs intérêts.

Après diverses réunions, un Syndicat professionnel fut institué sous le titre de « Syndicat des Architectes du Rhône », ayant pour objet, vous le savez :

1° De donner aide et protection à ses membres ;

2° D'étudier et de défendre les intérêts économiques et professionnels de la corporation.

Enfin, de provoquer et de poursuivre, auprès des autorités compétentes, toutes réformes d'intérêt général concernant l'exercice de la profession d'architecte.

Rendons hommage à la mémoire de nos auteurs, à ces précurseurs désintéressés, ces pionniers du progrès, et conservons longtemps encore le souvenir de ces sympathiques confrères du nom de Tarchier, Podesta, Fraissenet, Cunin, Sarry, Comte, Court.

Fidèle à son programme et à son but principal, le Syndicat a aidé et protégé ses membres ; il a défendu, par propagande, par des concours publics, par des lettres ouvertes et au moyen de son Bulletin mensuel, les intérêts professionnels économiques et généraux de la corporation.

Il est actuellement reconnu par les Tribunaux, par la Préfecture et la Municipalité lyonnaise, qui ont souvent recours à son concours et à ses connaissances. Il s'impose jusqu'à devenir une nécessité ou le « Bon Juge » dans la corporation du bâtiment.

De délicates initiatives sont encore à prendre.

Je fais appel aux jeunes membres, en les priant de s'intéresser à l'étude des assurances contre la responsabilité civile des architectes ; aux questions d'habitations familiales et économiques ; créer des concours de façades, enfin, concourir à l'élaboration d'une série de prix simplifiée et à la portée de toutes les compréhensions.

Voilà quelques réformes ou mesures d'intérêt général qui sont bien dans les attributions de notre Syndicat.

Maintenant que nous nous connaissons mieux, je vous engage, mes chers Amis, à être très assidus à chacune de nos réunions mensuelles.

Après une journée de labeur et bien remplie, venez vous mettre en contact avec vos camarades ; vous verrez que les visages se dérident, car nos conversations, ordinairement, s'animent et deviennent cordiales ; on échange les idées les plus diverses, des controverses originales ; enfin, on apprend à se connaître, à s'apprécier, à se choisir, et je puis affirmer que là ont pris naissance des amitiés solides et durables et des affections profondes.

Comme conclusion de ma petite causerie, sans fermer les yeux sur les tristesses de la vie, sans rester froid devant les spectacles navrants de ce monde, ne soyons pas moroses et ne devenons pas ennuyeux.

Je prends la liberté de vous donner un excellent avis pour la santé morale et physique : « Soyons gais. » Si le rire est le propre de l'homme, il doit être le nôtre.

A la bonne camaraderie, à l'amitié, à la prospérité du Syndicat.

#### TOAST DE M. THOUBILLON

Messieurs,

Désigné par M. Porte, président de la Société Académique d'Architecture, pour le représenter à votre banquet, je viens d'abord vous présenter ses excuses. M. Porte fait les choses avec méthode. Au reçu de votre aimable invitation, il a consulté son agenda, et il y a vu que demain, dimanche, il avait une journée de surmenage.

Après avoir ensuite transmis au Syndicat les vœux que M. Porte forme pour la prospérité de ses membres, M. Thoubillon continue :

Messieurs, en vous formant en Syndicat, vous avez fait à Lyon une innovation. Les architectes, jusqu'ici, avaient pensé qu'ils devaient avant tout être des hommes d'art, de conseil et de prudence, et que, pour ne rien perdre de leur considération, ils devaient éviter tout acte ayant un caractère de revendication professionnelle intéressée. La Société Académique, qui est le groupement principal des architectes, a surtout pour but de veiller à l'élévation des qualités artistiques des architectes et à l'amélioration du personnel patronal et ouvrier du bâtiment. C'est la raison d'être de ces fêtes de demain, où vous êtes conviés, fêtes

données en l'honneur des lauréats pour les concours d'architecture et pour le concours d'archéologie, et en l'honneur des ouvriers habiles et consciencieux dans leur art.

Sans omettre que l'architecture est un ministère, vous avez pensé, Messieurs, que, dans le temps surchauffé où nous vivons, l'individu a besoin de s'appuyer sur la masse, et vous avez formé un Syndicat corporatif destiné à vous protéger mutuellement.

Vous suivez en cela les nouveaux principes de la législation française, et, avec de la persévérance, lorsque chacun, faisant abstraction de sa personnalité, aura pris rang parmi vous, votre Syndicat, dont c'est le but, pourra être écouté avec fruit au sujet de nos revendications professionnelles. Il est certain que trop de charges et pas assez de profits sont attribués aux architectes de nos jours. Notre travail doit être rémunéré dans des proportions convenables et l'avis du 12 pluviôse an VII, qui nous gouverne, est trop ancien pour être équitable ; il n'a pu prévoir les détails de construction et d'agencement dont nous nous occupons actuellement, ni les questions de responsabilité qui en découlent et qui découlent des nouvelles lois. Il y a bien à faire pour que la législation concernant l'architecture soit mise à jour.

Ces questions matérielles sont certainement moins élevées et moins agréables à discuter que les questions d'art et de technique. Vous les avez prises en mains. La Société Académique ne peut que remercier le Syndicat de son concours en lui souhaitant un succès proportionné à ses efforts.

#### TOAST DE M. COCHET

Vice-Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

Messieurs,

M. Pétavit, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, m'a chargé de vous présenter ses excuses et de vous exprimer tous ses regrets de n'avoir pu assister à votre magnifique banquet.

Personnellement, je suis flatté d'avoir été délégué pour vous remercier bien sincèrement, Monsieur le Président, de l'aimable invitation qu'vous avez faite à notre grande famille du bâtiment.

Nous savons avec quel intérêt vous suivez nos études, qui n'ont qu'un but professionnel et philanthropique.

Vous n'ignorez pas les lourdes charges dont nous sommes accablés depuis quelques années, et si encore elles devaient s'arrêter là, mais nous en voyons poindre de nouvelles à l'horizon.

Eh bien ! elles ne nous effraient pas, si nous pouvons compter sur vous pour nous aider à les supporter.

Dans notre dernier Congrès international du Bâtiment et des Travaux publics, qui vient de se terminer il y a quelques jours à Paris, et dont vous avez pu entendre quelques échos, nous vous avons justement mêlés dans de nombreuses questions (arbitrages, adjudications, séries de prix, etc.) et nous avons émis des vœux pour la réalisation desquels votre concours nous est indispensable.

Nous avons également mis à l'étude la question des retraites ouvrières, car nous savons fort bien que, si nous ne nous en préoccupons pas, un jour viendra où les Pouvoirs publics nous les imposeront, et nous serions obligés de les accepter bâties aussi légèrement que l'est un bâtiment construit sans votre concours.

Excusez-moi d'avoir abusé de vos instants, Messieurs, et, en terminant, permettez-moi de lever mon verre à la santé de votre Président si sympathique, à la prospérité de cette Société d'élite qu'est la vôtre, à la santé de vos invités, à votre santé à tous, Messieurs.

#### TOAST DE M. O. THÉODORE

Administrateur de la Construction Lyonnaise.

Monsieur le Président, Messieurs,

Avant que vous ayez le plaisir d'entendre mon excellent et spirituel confrère Duvivier, qui ne peut manquer de vous narrer avec sa verve primesautière et son talent si personnel, les choses intéressantes qui l'ont frappé dans son voyage au Maroc ou lors de ses excursions à des rives lointaines, j'ai à vous présenter les excuses et les regrets de M. A. Rey, l'imprimeur de votre Bulletin, qui vous est très reconnaissant d'avoir bien voulu l'associer à votre fête.

Personnellement, j'éprouve grand plaisir à me trouver au milieu de vous et à rencontrer de votre part l'accueil sympathique que vous réservez au représentant de la Construction Lyonnaise ; nous y trouvons la récompense des efforts que nous faisons pour que cette publication soit réellement l'organe professionnel sur lequel vous pouvez compter.

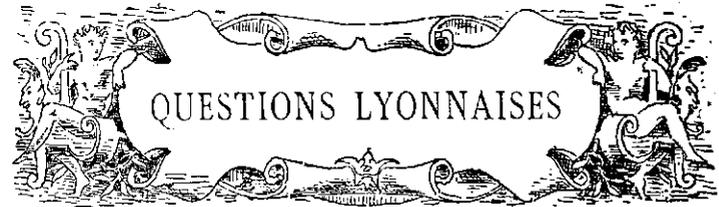
Je suis doublement à mon aise parmi vous, puisqu'aussi bien j'ai à m'occuper de l'impression de votre Bulletin ; c'est donc presque en qualité de confrère que je suis des vôtres, et je vous remercie de m'octroyer ce double titre.

De cette façon, je connais mieux vos travaux, votre but, vos efforts. C'est à leur réussite, à leur succès, à la prospérité du Syndicat et de son très sympathique Président, que je lève mon verre.

M. Paul Duvivier, dans une aimable improvisation, remercie de l'invitation qui lui a été adressée et qu'il s'est fait un

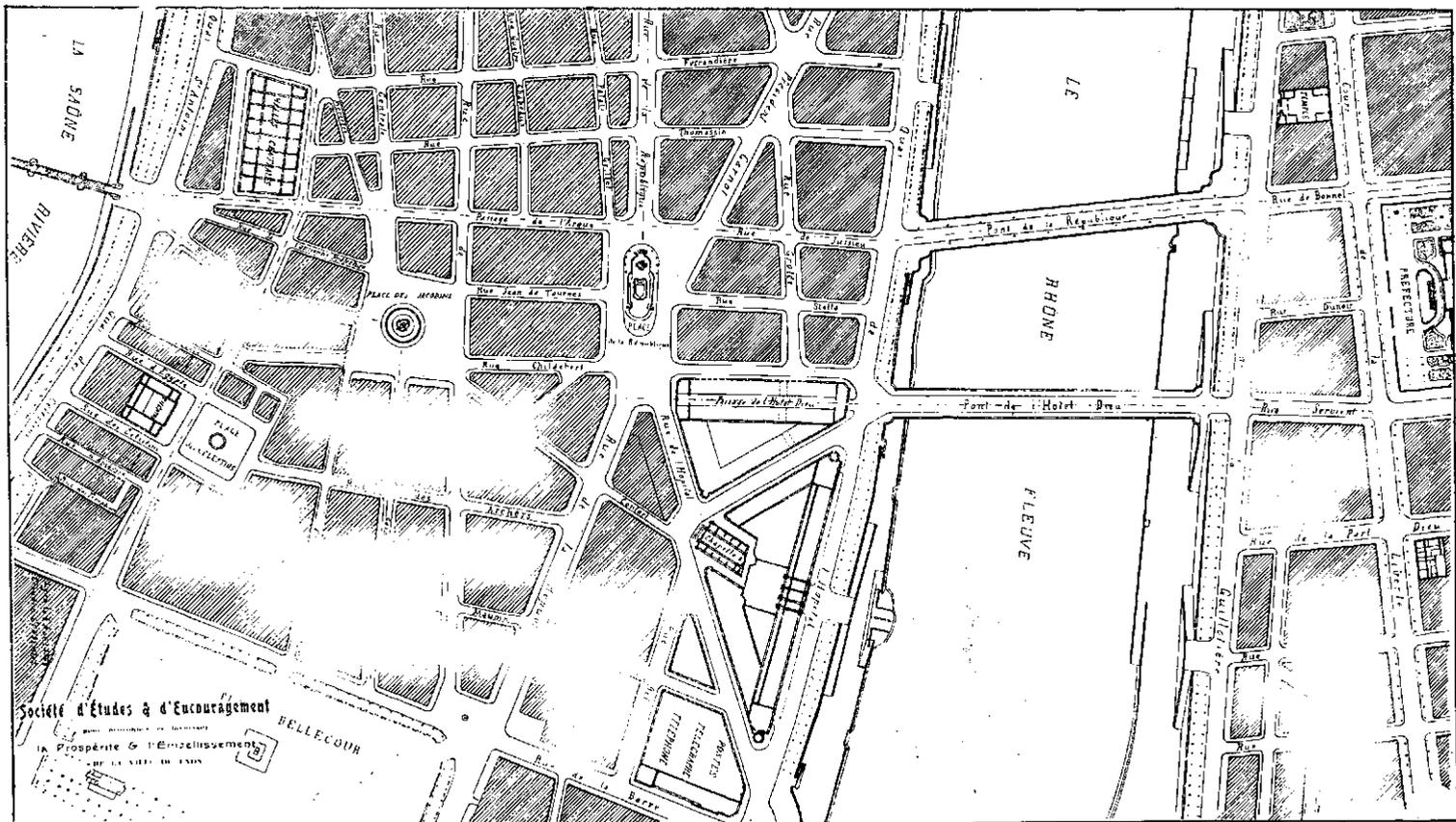
plaisir d'accepter. Le monde de l'architecture ne lui est pas étranger ; depuis plus de dix ans qu'il a pour secrétaire un jeune et brillant architecte, il a pu apprécier cette belle profession. Il la connaît mieux encore depuis qu'il est l'éditeur du *Bulletin* ; il est vrai que cela ne lui donne pas beaucoup de peine, puisqu'il ne s'en occupe pas, son dévoué secrétaire Rambaud y consacrant tout son savoir et sa bonne volonté. Malgré cela, il suit avec intérêt la marche du Syndicat, dont le rôle ne peut manquer d'avoir une influence favorable sur l'avenir de la profession, et il termine en lui souhaitant en tout prospérité et succès.

Instantanément sollicité, M. E. Riboud adresse à chacun un mot aimable ; il fait un chaleureux appel pour que de nouvelles recrues viennent renforcer l'effectif du Syndicat, et pour que ses jeunes confrères viennent lui apporter le concours de leur activité et de leur compétence.



### A PROPOS DE LA RECONSTRUCTION DU PONT DE L'HOTEL-DIEU

Nous avons précédemment publié des observations déposées à la Préfecture, au moment de l'enquête ouverte sur les projets de reconstruction des ponts de l'Hôtel-Dieu et la Feuillée. On nous communique aujourd'hui les notes suivantes et le plan qui s'y



PROJET DE MODIFICATION DES QUARTIERS DU CENTRE DE LYON, AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE RHONE

Puis, successivement, se font entendre des chanteurs à la voix agréable, MM. Martinon, Cochet, Richardy, aimablement accompagnés au piano par M. Fournier, après quoi la soirée s'achève dans les conversations amicales des assistants, qui conserveront de cette réunion le plus agréable souvenir.

## CONCOURS

### LE RAINCY (SEINE-ET-OISE) HÔTEL DE VILLE

Il est ouvert un concours entre les architectes français pour la construction d'un hôtel de ville au Raincy (Seine-et-Oise).

Le concours comporte trois primes de 1.000 fr., 600 fr. et 400 fr., et sera clos le 25 janvier 1909.

Le programme est déposé à la mairie du Raincy, où chacun peut en prendre connaissance, de 9 heures du matin à 4 heures du soir la semaine, et de 9 heures à 11 heures du matin le dimanche.

rapporte, ayant fait également l'objet d'un dépôt à la Préfecture. Nos lecteurs posséderont ainsi divers éléments d'un dossier qu'il sera intéressant de consulter dans quelques années, quand la plupart des critiques formulées auront reçu la consécration de l'expérience.

\*  
\*  
\*

La Société d'Etudes et d'Encouragement pour provoquer et favoriser la Prospérité et l'Embellissement de la Ville de Lyon, après avoir pris connaissance du projet du Service municipal de la Voirie, concernant la reconstruction du pont suspendu de l'Hôtel-Dieu, a décidé, dans ses réunions des 4 et 12 novembre dernier, de formuler les revendications suivantes pour être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Préfecture du Rhône à ce sujet :

Le nouveau pont, dans son ensemble, quoique peu décoratif, n'est pas disgracieux, il change du profil des ponts métalliques.

Nous ne discuterons pas l'utilité bien évidente de la reconstruction du pont actuel de l'Hôtel-Dieu, mais nous estimons que, puisque l'on n'est pas encore bien fixé sur la démolition du quartier de l'Hôpital et, principalement sur sa reconstruction, on ne peut, pour l'instant, déterminer l'axe, c'est-à-dire l'emplacement du nouveau pont.

D'après le projet du Service municipal de la Voirie, l'axe du nouveau pont ne se trouve ni dans le prolongement de la rue Childebert (qui a 12 mètres de largeur), ni dans celui de la rue Servient (qui a 20 mètres de largeur).

Pour dégager le débouché du pont sur la rive droite, il faudrait démolir le passage de l'Hôtel-Dieu.

Ayant connaissance de divers projets (concernant la reconstruction du quartier de l'Hôpital), nous voyons, par exemple, sur deux, la création d'une place de 40 mètres à 60 mètres de côté, entre la rue Childebert, la rue Grôlée prolongée, une nouvelle rue et le quai de l'Hôpital ; si un de ces projets était adopté, le pont déboucherait sur un des côtés de cette petite place ce qui serait disgracieux ; il serait indiqué, dans ce cas, que le pont débouche en son milieu.

Un autre projet conserve le passage de l'Hôtel-Dieu, reconstruit, laissant d'un côté la rue Childebert et de l'autre une rue rejoignant le quai à la place de l'Hôpital ; dans ce projet, l'axe du nouveau pont est absolument dans le prolongement de celui de la rue Servient et de celui du passage de l'Hôtel-Dieu.

Mais, pour ne pas nuire aux intérêts des quartiers populeux de la Guillotière, et aussi pour donner un peu de mouvement au quartier si délaissé de Grôlée, nous demanderions à ce que l'on construise le nouveau pont sur le prolongement de l'axe de la rue de Bonnel, qui aboutit à l'intersection des axes du quai de l'Hôpital et de la rue de Jussieu ; cette rue devant plus tard se prolonger par les passages de l'Argue jusqu'au pont du Palais-de-Justice.

Il est à considérer que, si l'on admettait ce projet, on économiserait les 100.000 francs pour la construction d'une passerelle provisoire, plus les démolitions de cette passerelle et du pont actuel de l'Hôtel-Dieu, ce serait donc environ de 200.000 à 300.000 francs d'économie. En outre, on ne gênerait pas la circulation importante des voitures en ce point pendant les deux ou trois années employées à la reconstruction. Et, plus tard, le nouveau pont de la République étant construit, on étudierait le projet de reconstruction du pont suspendu de l'Hôtel-Dieu, soit en face de la rue Servient, soit en face de la rue de la Part-Dieu ou même Mazenod, mais alors, après avoir étudié un plan d'ensemble comportant la reconstruction du quartier de l'Hôpital et la reconstruction du pont de la Guillotière.

Certainement, le nouveau pont de la République, construit en face la rue de Bonnel traverse le Rhône un peu en biais, mais cela peut être facilement dissimulé en disposant spécialement les abords des quais par des parties cintrées, des escaliers ou rampes desservant les bas-ports, des massifs de verdure, etc.

On ne s'aperçoit pas, des ponts Lafayette et Morand, que la passerelle du Collège traverse le Rhône en biais, de même le nouveau pont de La Feuillée ne sera pas dans l'axe de l'ancien.

Nous estimons aussi que l'étude du pont en maçonnerie à quatre arches, destiné au remplacement du pont de l'Hôtel-Dieu, pourra servir, et qu'il n'y aura que les voûtes maçonnées des culées, prévues de 7 m. 50 sur la rive droite et de 11 mètres sur la rive gauche, qui seront à modifier, ainsi que les abords.

D'autre part, la surélévation des quais n'est pas gênante en ces points et sera peu coûteuse. La maison de l'angle droit de la rue de Jussieu est placée en reculement par conséquent à acquérir par la Ville dans un certain temps, l'autre angle fait partie des immeubles du quartier Grôlée.

Le nouveau pont de la République se prêterait très bien pour y faire passer une ligne de tramways devant relier, par exemple, les gares de Perrache, Saint-Paul et des Brotteaux. Maintenant, pour diminuer les frais actuels d'entretien du pont de l'Hôtel-Dieu, on pourrait le réserver pour les piétons et les voitures légères ou automobiles. Ce qui fait que les quartiers intéressés seraient bien mieux desservis qu'à l'heure actuelle, ayant deux ponts au lieu d'un, partant des rues longeant les côtés nord et sud de la Préfecture pour aboutir aux deux extrémités de la place de la République.

Pour toutes les raisons ci-dessus énoncées, nous demandons à ce que le projet du Service municipal de la Voirie, en ce qui concerne la reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu, soit modifié pour être appliqué entre les rues de Bonnel et de Jussieu, faisant ressortir simplement :

1° Que les communications entre les quartiers riverains seront grandement facilitées et améliorées ;

2° Qu'il n'y aura pas suppression de la circulation importante des voitures, pendant la période de reconstruction ;

3° Qu'une grosse économie peut être réalisée ;

4° Que le nouveau projet donnera une plus-value au quartier Grôlée ;

5° Que les intérêts des contribuables lyonnais seront sauvegardés.

## HYGIÈNE URBAINE

D'une étude très détaillée du rôle que joue la fosse septique en tant que destructeur des substances organiques polluant l'eau, publiée dans les *Archives des Sciences biologiques de l'Institut Impérial de Médecine expérimentale de*

*Saint-Petersbourg*, et résumée dans *l'Hygiène générale* (juin 1908), M. Dzerszowski a tiré les conclusions suivantes :

1° La fonction principale de la fosse septique est de débarrasser les eaux d'égout des matières organiques et minérales en suspension ; elle joue le rôle d'un bassin de sédimentation ;

2° Grâce aux processus biologiques qui y évoluent, la fosse septique dépouille les sédiments de leur consistance muqueuse ; d'où leur condensation notable, ce qui en facilite l'épuration d'une manière appréciable ;

3° La fosse septique désintègre et solubilise en partie les matières organiques ; mais cette destruction ne progresse habituellement qu'avec une lenteur extrême et ne porte que sur une fraction minime des dépôts journaliers : *aussi la fosse septique se remplit-elle graduellement de boue ;*

4° La fosse septique ne fait subir que des modifications peu notables aux matières polluant les eaux d'égout et quitte ensuite la fosse septique ; le changement principal dans la composition des eaux d'égout, dans la fosse septique, est dû à ce que les particules en suspension sont enlevées par précipitation, et à ce que les produits de doublement des dépôts accumulés sont emportés par lavage ;

5° Les eaux d'égout sortant de la fosse septique sont d'autant mieux épurées ultérieurement, sous l'influence des oxydants, que les changements de composition subis par elles sont moins accusés ; en d'autres termes, que les substances qui y sont contenues ont moins énergiquement fermenté et dissous dans les eaux les produits de fermentation ;

6° En tant que facteur biologique indépendant, la fosse septique ne possède pas une grande valeur, la destruction des matières organiques s'y faisant trop lentement ;

7° *La fosse septique, en tant que facteur indépendant dans l'épuration des eaux d'égout, doit, à en juger d'après bon nombre de données, être considérée comme nuisible au point de vue hygiénique ;*

8° En tant que préparant chimiquement les eaux d'égout à l'épuration ultérieure sur les lits bactériens, la fosse septique est certainement nuisible ;

9° Quant aux grandes stations d'épuration où les eaux d'égout peuvent être débarrassées préalablement des matières en suspension à l'aide d'appareils mécaniques, l'établissement des fosses septiques ne présente aucune raison d'être.

## SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

### RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Dans son Assemblée générale du 3 courant, la Société Académique d'Architecture de Lyon a procédé, conformément aux statuts, au renouvellement intégral de son Bureau, dont les pouvoirs expirent avec sa seconde année d'exercice. Ont été élus :

*Président*, M. LAURENT CAHUZAC.

*Vice-Président*, M. ROSTAGNAT.

*Secrétaire général*, M. ANTOINE SAINTE-MARIE-PERRIN.

*Secrétaire adjoint*, M. F. FRANÇON.

*Trésorier*, M. BLACHIER.

*Archiviste*, M. L. BENOIT.

### DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

La séance solennelle de distribution des récompenses, que nous avons annoncée, a eu lieu dimanche 13 courant, salle des Réunions Industrielles, au Palais du Commerce. Elle a été, selon la coutume, suivie d'un banquet chez Maderni. Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, de cette double solennité.

## LA ROUTE DE L'AVENIR

De la *Revue de Paris*, sous la signature de E. Girardault :  
Pour leurs routes, les Anglais ont adopté le « tarmacadam » et le « tarmac ». Pour construire une chaussée en tarmacadam, on opère de la manière suivante :

Les pierres sont passées au four jusqu'à ce que toute trace d'humidité ait disparu, puis elles sont plongées dans du goudron bouillant et restent pendant quelques jours à l'air : les meilleurs résultats sont obtenus après un séchage de deux semaines. On répand alors ces matériaux noircis, puis on les comprime fortement au moyen du cylindre à vapeur ; après une première prise, on jette sur le sol ainsi préparé des pierrailles, des brais calcaires, des éclats de faible dimension qui ont également subi l'opération du « farrage ». Après un nouveau cylindrage, il y a pénétration de cette matière d'agrégation, et il ne reste plus qu'à sabler pour livrer à la circulation.

Ce procédé a été perfectionné par M. Hooley, ingénieur des routes du comté de Nottingham, qui emploie comme matériaux des laitiers de haut fourneau soigneusement concassés, puis enduits de goudron. On cylindre successivement plusieurs couches de « tarmacs » de grosseurs différentes ; la couche superficielle doit former une mosaïque de matériaux capables de passer dans un anneau de 6 centimètres de diamètre, mais ne passant pas dans un anneau de 4 centimètres.

Pour la préparation des tarmacs, on dispose aujourd'hui de procédés et de machines qui dosent le mélange de laitier et du goudron ; des essais de laboratoire permettent de surveiller l'oxydation des carbures pendant le séchage à l'air et de déceler le moment où les tarmacs sont à point.

Il est certain que le tarmacadam ou les tarmacs constituent des chaussées très unies, très solides et présentant une grande cohésion ; leur usure est lente comparativement à celle du macadam ordinaire, malheureusement la main-d'œuvre nécessaire pour mélanger les matériaux, même réduite par l'emploi de machines perfectionnées, porte la préparation à un prix relativement élevé. A Nottingham, le prix est de 23 à 24 centimes par mètre carré.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— GARD. — Le Conseil municipal de Nîmes vient de voter la somme de 3.800 francs pour la peinture des murs de la galerie des arts et l'enlèvement de la tenture qui les recouvre. — La Commission municipale vient de voter un projet de création de cuisine centrale pour les cantines scolaires de la ville. Cette cuisine est projetée dans un des bâtiments de l'ancienne école de fabrication, rue du Mail. Le montant total de la dépense est d'environ 10.000 francs.

— LOIRE. — Par décret du 2 courant, le département de la Loire est autorisé à contracter un emprunt de 420.000 fr., applicable aux frais de construction d'une école normale d'institutrices à Saint-Etienne.

— RHÔNE. — Le Conseil municipal de Saint-Didier-au-Mont-d'Or a approuvé les plans et devis dressés par M. Fournier, architecte, en vue des réparations à effectuer à la mairie.

— VAR. — Le Conseil municipal de Saint-Raphaël vient d'approuver définitivement le projet de mise au concours du projet de construction de la nouvelle mairie. Le cahier des charges et conditions du concours sera soumis à l'approbation de nos édiles avant la fin de l'année. Les travaux, qui seront activement poussés, commenceront en avril prochain.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Service municipal de l'Architecture de Lyon.

Par arrêté municipal du 1<sup>er</sup> décembre, MM. BRONDEL et JAVEL, inspecteurs du service d'architecture, ont été nommés inspecteurs à ce même service ensuite du concours du 17 novembre dernier.

### Société lyonnaise des Beaux-Arts.

L'ouverture du Salon est fixée au jeudi 11 février.

Le chiffre de la tombola a été maintenu à 10.000 francs.

Les envois des artistes de Lyon sont reçus au Palais Municipal, aux dates suivantes :

*Section de Peinture*, les 11, 12 et 13 janvier.

*Sections de Sculpture, Architecture et Arts décoratifs*, les 20, 21, 22 janvier.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, 24, rue Confort.

### Chambre syndicale des Entrepreneurs de travaux publics et de bâtiment de la ville de Grenoble.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de travaux publics et de bâtiment de la ville de Grenoble, dans son Assemblée générale du 3 courant, a constitué son Bureau de la façon suivante :

*Président* : M. Charles MILLY-BRIONNET ;

*Vice-Président* : M. Jules BERTHIER ;

*Secrétaire* : M. Jules BONNET ;

*Trésorier* : M. Alfred CHAMOIX ;

*Archiviste* : M. Paul ROUX.

### Ne remettez jamais d'écrire une lettre.

On ne sait pas ce que peut rapporter une lettre écrite à temps, et ce que peut coûter une correspondance en retard. Mais, pour écrire à temps, il faut avoir son porte-plume à réservoir sur soi. Il faut être sûr de pouvoir le remplir patout, sans emporter un outillage spécial. Il ne faut pas craindre de tacher son linge si le porte-plume à réservoir n'est pas rigoureusement vertical.

L'Onoto supprime le compte-gouttes, et se porte, toujours prêt, dans n'importe quelle position. Avec l'Onoto, partout, à toute heure, on peut écrire immédiatement la lettre utile ou prendre les notes nécessaires.

Et c'est pourquoi toutes les personnes qui ont à écrire achètent l'Onoto.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 Novembre au 10 Décembre 1908

*Rue Balthazard*. Maison. Prop., M. Carcel, rue Balthazard.

*Chemin de Villon, 70*. Maison. Prop., M. Prini, rue Pierre-Corneille, 177.

*Route d'Heyrieux, 166*. Hangar. Prop., MM. Coignet et Cie.

*Rue des Docks, 16*. Bâtiment. Prop., Société Lyonnaise de Minoterie, rue des Docks, 16.

*Rue Saint-Lazare*. Maison. Prop., M. Barre, rue Montesquieu, 87.

*Avenue Berthelot, 121*. Bureau. Prop., M. Champadar, avenue Berthelot, 121.

*Cloître de Fourvière*. Abri. Prop., Commission de Fourvière. Entrep., M. Clément, place de Trion, 3.

*Avenue Berthelot, angle boulevard des Hirondelles*. Hangar. Prop., M. Ranc, avenue Berthelot, 299.

*Chemin des Culattes, 113 et 115 bis*. Deux hangars. Société civile des Rivières. Administrateur, M. Duret, curé. Entrepr., MM. Marchal frères, rue Croix-Jordan, 14.

*Avenue de Saxe, 220*. Maison. Prop., M. Courbon, rue Gentil, 16.

*Rue Duguesclin, 286.* Maison. Prop., M. Descharles, 278, rue Duguesclin. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.

*Rue de l'Espérance, 11.* Hangar. Prop., M. Pensa, 24, cours de la Liberté.

*Parc Chaussagne.* Maison. Prop., Société du Parc Chaussagne. Locat., M. Monthieux. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 66.

*Parc Chaussagne.* Maison. Prop., Société du Parc Chaussagne. Locat., M. Laylle. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 66.

*Chemin de la Colombière, 9.* Hangar. Prop., M. Nony, chemin de la Colombière, 9.

*Rues Bourgelat et Adelaïde-Perrin.* — Halle. Admin., MM. Romac et Loiselet. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve-des-Charpenner.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

| 11 Décembre 1908                                      | DROITS D'ACCISE EN SUS<br>les 100 kil. |       |
|---|--|-------|
| Cuivre en lingots affiné . . . . .                    | 180 »                                  | 185 » |
| — en planche rouge . . . . .                          | 217 50                                 | 220 » |
| — — — jaune . . . . .                                 | 175 »                                  | 180 » |
| Etain Banca en lingots . . . . .                      | 370 »                                  | 375 » |
| — Billiton et détroits en lingots . . . . .           | 360 »                                  | 365 » |
| Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . . | 42 »                                   | 43 »  |
| — ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .                | 45 »                                   | 46 »  |
| Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .          | 53 »                                   | 54 »  |
| — laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .      | 70 »                                   | 71 »  |
| — — — Autres marques . . . . .                        | 68 »                                   | 69 »  |
| Nickel brut pour fonderie . . . . .                   | 550 »                                  | » »   |
| — laminé . . . . .                                    | 600 »                                  | » »   |
| Aluminium brut pour fonderie . . . . .                | 225 »                                  | 250 » |
| — laminé . . . . .                                    | 350 »                                  | 375 » |
| Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .           | 19 50                                  | 20 50 |
| Fer à double T, AO . . . . .                          | 20 50                                  | 21 50 |
| Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .       | 21 50                                  | 22 50 |

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ain.** — 6 décembre. — *Mairie de Lanténay.* — Translation et clôture du cimetière. Montant, 6.104 fr. 85. Soumissionnaires : MM. Bonneville, 5 p. 100. — Belley, 3 p. 100. — Notte, 4 p. 100. — Abel, 9 p. 100. — Vincent, 11 p. 100. — Adjud., M. Collard, à Vieu-d'Yzenave, 13 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 8 décembre. — *Sous-préfecture de Trévoux.* — Chemin de grande communication n° 6. Rectification. Montant, 15.000 fr. Soumissionnaires : M. Sigrand, 3 p. 100 d'augmentation. — M. Gay, prix du devis. — MM. Chambou, 7 p. 100. — Annequin, 1 p. 100. — Abel fils, 7 p. 100. — Notte, 1 p. 100. — Adjud., M. Lacruche, à Trévoux, 10 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 11 décembre. — *Préfecture.* — Canal du Berry. Travaux d'entretien. Adjud., M. Auriche, à Vallon-en-Sully, 7 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 5 décembre. — *Préfecture.* — Entretien des routes départementales. Pas de soumissionnaire.

**Ardèche.** — 5 décembre. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Subdivision de Privas. Route n° 104. Montant annuel, 7.000 fr. Adjud., MM. Coste, à Saint-Julien-en-Saint-Alban, et Devès, à Pouchères, prix du devis.

**Bouches-du-Rhône.** — 5 décembre. — *Hospices civils de Marseille.* — Entretien des bâtiments pendant six années. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 25.000 fr. Adjud., M. Perraud, 76, rue Ferrari, à Marseille, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 2.500 fr. Adjud., M. Fabre, 352, rue d'Endonne, à Marseille, 32 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, ferronnerie. Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Piaud, rue de la Guirlande, à Marseille, 35,60 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, cuivrierie. Montant, 8.000 fr. Adjud., Société ouvrière Marseille-Plomberie, 23, boulevard Corderie, à Marseille, 41,75 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Travaux de gaz. Montant, 1.500 fr. Adjud., MM. Roussel et Rebuffat, 7, rue d'Italie, à Marseille, 3 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Ouvrière, 10, rue Lafon, à Marseille, 1 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 5 décembre. — *Mairie de Montbéliard.* — Appropriation de salles de classes. Montant, 8.793 fr. 69. Soumissionnaires : MM. Hennequin, 1 p. 100. — Bruat, 3 p. 100. Adjud., M. Frantz, à Montbéliard, 6 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 8 décembre. — *Préfecture.* — Routes nationales. — Entretien des chaussées empierrées. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 4.000 fr. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 3.700 fr. Adjud., M. Uséglio, à Thonon, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Murgier, à Viengy, 11 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Montant, 1.850 fr. Non adjugé. — 5<sup>e</sup> lot. Montant, 3.600 fr. Non adjugé. — 6<sup>e</sup> lot. Montant, 5.950 fr. Non adjugé. — 7<sup>e</sup> lot. Mont., 2.250 fr. Adjud., M. Contat, à Cluses, prix du devis. — 8<sup>e</sup> lot. Montant, 4.300 fr. Adjud., M. Perrier, à Tannings, prix du devis. — 9<sup>e</sup> lot. Montant, 3.400 fr. Non adjugé. — 10<sup>e</sup> lot. Montant, 3.400 fr. Non adjugé. — 11<sup>e</sup> lot. Mont., 3.200 fr. Non adjugé. — 12<sup>e</sup> lot. Montant, 870 fr. Non adjugé. — 13<sup>e</sup> lot. Montant,

1.900 fr. Adjud., M. Eacrenaz, à La Roche, prix du devis. — 14<sup>e</sup> lot. Montant, 2.350 fr. Non adjugé. — 15<sup>e</sup> lot. Montant, 2.610 fr. Adjud., M. Maville, à Bonne, prix du devis. — 16<sup>e</sup> lot. Montant, 2.650 fr. Non adjugé. — 17<sup>e</sup> lot. Montant, 3.000 fr. Non adjugé. — 17<sup>e</sup> lot. Montant, 2.500 fr. Adjud., M. Héritier, à Saint-Julien, 9 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 5 décembre. — *Préfecture.* — Construction de bâtiments sur la ligne du tramway de Lyon à Saint-Jean-de-Bournoay. Soumissionnaires : MM. Vincent, 6 p. 100. — Debernardy Charles, 6 p. 100. — Debernardy Dominique, 11 p. 100. — Grandjean, 6 p. 100. — Gay, 12 p. 100. — Vialatoux, 15 p. 100. — Florel, 15 p. 100. — Empereur, 15 p. 100. — Jehanberry, 13 p. 100. — Servanin, 12 p. 100. — Adjud., MM. Couvert frères, rue Mouche-roite, à Grenoble, 16 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 28 novembre. — *Préfecture.* — Construction chemin de grande communication. Montant, 1.850 fr. Soumissionnaires : M. Méry, augmentation. — MM. Gay, Blanc, prix du devis. — Adjud., M. Paillet, à Neil-sous-Couzon, 2 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Demande avant le 31 décembre 1908. — *Hôtel de la Préfecture.* — Etablissement de chemins de fer d'intérêt local dans le département du Rhône. Le département du Rhône a pris en considération l'établissement des lignes indiquées ci-après, avec leurs longueurs dans le Rhône : Odenas à Belleville et à Tramayes, sur 62.120 mètres. Beaujeu à Mâcon, sur 11.180 m. La construction serait faite par le concessionnaire. Il est fait appel aux demandeurs en concession. Ils trouveront les renseignements utiles à la Préfecture du Rhône et au bureau de l'ingénieur en chef, 6, rue Duquesne. Ils devront déposer leurs demandes à la Préfecture du Rhône et à celle de Saône-et-Loire, avant le 31 décembre 1908, délai de rigueur.

**Allier.** — Jeudi 24 décembre, 2 h. — *Mairie de Moulins.* — Entretien des bâtiments communaux et des conduites et appareils de distribution d'eau pendant les années 1909 à 1911. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse et maçonnerie. Montant, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 150 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture. Montant, 800 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, fumisterie et eaux. Montant, 300 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 200 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 300 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 200 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Vidange. Montant, 100 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Conduites et appareils de distribution des eaux. Montant, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Vendredi 8 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Canal du Berry. Travaux sur chemins. Rechargement des chaussées empierrées du port de Montluçon. Montant, 15.500 fr. Cautionnement, 420 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Pigache, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai d'Auron, 1, à Bourges. — Renseignements : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (1<sup>re</sup> division); 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Barrat, ingénieur ordinaire, à Saint-Amand.

**Doubs.** — Mercredi 30 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Chemin de fer d'intérêt local de Vesoul à Besançon. Section du Doubs. — 4<sup>e</sup> lot. Partie comprise entre le piquet 127 hect. 50, à Auxon-Dessus, et la limite de la Haute-Saône sur une longueur de 6.453 mètres. Travaux à l'entreprise : terrassement, semis, gazonnement, 61.799 fr. 65. Chaussées, 7.266 fr. Maçonneries, 46.801 fr. 35. Charpente et ferronnerie, 1.600 fr. Total, 117.467 fr. Somme à valoir, 27.533 fr. Total général, 145.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.960 fr., définitif, 3.920 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, rue de la Mouillère, 1, à Besançon, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Haute-Savoie.** — Mardi 29 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux départementaux. Construction d'une caserne de gendarmerie à Alby. Travaux à l'entreprise, 36.804 fr. 73. Somme à valoir, 2.098 fr. 88. Total, 38.903 fr. 61. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa du certificat de capacité, huit jours avant l'adjudication, dans les bureaux de M. Raillon, architecte départemental, Annecy. — Les personnes qui voudront participer à l'adjudication pourront prendre connaissance du devis estimatif et du cahier des charges à la préfecture (1<sup>re</sup> division), et chez M. l'architecte départemental, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

**Isère.** — Dimanche 27 décembre, 2 h. — *Mairie de Pont-en-Royans.* — Restauration du clocher de l'église. Montant, 4.818 fr. 45. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par l'architecte. — Renseignements à la mairie ou chez M. Chatrousse, architecte, 27, rue Lesdiguières, à Grenoble.

**Isère.** — Mardi 29 décembre, 10 h. — *Mairie de Moirans.* — Construction d'un abattoir, en quatre lots. 1<sup>er</sup> lot. Terrasses, maçonneries, pierre de taille, ciments, briques, légers ouvrages, peinture, vitrerie. Montant, 21.897 fr. 22. Cautionnement, 1.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture, charpente, serrurerie. Montant, 10.187 fr. 59. Cautionnement, 750 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 2.339 fr. 40. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, canalisation d'eau. Montant, 3.816 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Chatrousse, architecte départemental, à Grenoble.

**Jura.** — Jeudi 7 janvier, 3 h. — *Préfecture.* — Réparations aux bâtiments de l'hôtel de la préfecture. — 1<sup>er</sup> lot. Menuiserie, plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.994 fr. 47. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Serrurerie.

Montant, 1.860 fr. 78. Cautionnement, 60 fr. — 3<sup>e</sup> lot Réfection de toiture. Montant, 2.808 fr. 46. Cautionnement, 80 fr. — 4<sup>e</sup> lot Trottoirs et dallage. Montant, 4.338 fr. 76. Cautionnement, 140 fr. — Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 6 janvier, avant 4 heures du soir. Visa pour le 1<sup>er</sup> lot, par M. Sire, architecte à Lons-le-Sau-nier, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Loire.** — Dimanche 27 décembre, 10 h. — *Mairie de la Tourette.* — Construction d'une maison d'école mixte au bourg. Montant, 13.083 fr. 57. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Teyssot, à Saint-Nizier-de-Fornas.

**Loire.** — Samedi 9 janvier, 10 h. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Tra-vaux d'entretien pendant les années 1909, 1910, 1911. Montants annuels. Maçonnerie et terrassements. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Pavés et empierrement. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 1 000 fr. — Menuiserie. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Serrurerie et quincaillerie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Charpente. Montant, 500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Plâtrerie et peinture. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — Fontaines et canalisations. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Trottoirs en ciment et ciments pour décorations. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Jeudi 24 décembre, 10 h. — *Mairie de Charolles.* — Hôpital de Charolles. Réparations aux domaines de Montot. Montant, 9.523 fr. 81. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Jourdier, architecte, à Charolles. — Les soumissions devront être déposées le 23 décembre avant 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

**Var.** — *Port de Toulon.* — Fourniture de bois divers. — 1<sup>er</sup> lot. 182 m. cubes de bois de chêne de France dit de Bourgogne et d'Italie (31 mai 1909). Cautionnement, 785 fr. — 2<sup>e</sup> lot. 100 m. cubes de bois de chêne de France dit de Bourgogne et d'Italie (31 mai 1909). Cautionnement, 430 fr. — Bois de sapin débité, en cinq lots égaux, de 393 m. cubes chacun et un lot spécial de 100 m. cubes (31 mai 1909) Cautionnement, 1.450 fr. par lot égal et 370 fr. pour le lot spécial. — Renseignements au port de Toulon.

**Ministère de la Guerre.** — Lundi 28 décembre. — *Mairie de Gap.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires de la place de Gap pendant les années 1909 et 1910. — 1<sup>er</sup> lot, Terrassements et maçonnerie. Montant annuel, 5.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 13 décembre. — Renseignements à la chefferie de Gap.

SPECTACLES

**GRAND-THEATRE** Samedi 19, reprise de *Pelléas et Mélisande.* — Dimanche 20, matinée à 1 h. 1/2, *Sigurd*; le soir à 8 heures *Mignon.*

**CÉLESTINS** Pour les représentations de M<sup>me</sup> Réjane; jeudi 17, *la Course au Flambeau*; vendredi 18, *Zaza.* — Lundi et mardi, *Israel.*

**SCALA** Jeudi 17 et jours suivants, *L'Aventure*, comédie en deux actes de MM. Max Maurey, et de *Quart de Soupier*, comédie en un acte, de M. de Féraudy, de la Comédie-Française, pour les représentations de Galipaux, premier comique du Palais-Royal, et de M<sup>lle</sup> Yvonne Andrée.

**CASINO-KURSAAL** Jeudi en matinée, programme spécial pour cette représentation de famille, *Les Deux Réservistes*, vaudeville joué par MM. Gérald, Delprad et tous les comi-ques. Partie de concert avec Napolinette, Aureis, les quatre Lias etc.

**HORLOGE** Tous les soirs, l'œuvre bien lyonnaise de Paul Tulmat, *Ça va barder!* vivant kaléidoscope où défilent les actua-lités, au milieu de jolis décors, avec des toilettes merveilleuses d'une élé-gance supérieure et dans laquelle évoluent une profusion de types divers ayant ensemble quelque analogie, *Ça va barder!* est bien la vraie revue satirique, vivante, spirituelle et gaie; tous les soirs à 8 h. 1/2 précises, dimanche 20, jeudi 24 et vendredi 25 décembre, en matinée à prix réduits, *Ça va barder!* ne pas oublier de prendre ses places en location.

**ELDORADO** Tous les jours, la *Pension Michonnet* qui nous fait assister à de séduisants spectacles, tels que les exercices de gymnastique dans le Jardin de la Pension, le coucher, et est brillam-ment conduite par le boute-en-train qu'est Napolinette.

**CIRQUE ROCHE** (Cours du midi côté Rhône) Tous les soirs grandes représentations à 8 h. 1/2; jeudi et dimanche matinée à 3 heures avec le concours de toute la troupe.

**PANORAMA DE MADAGASCAR** prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or, — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 48911

TOUS POUR UN MAISON DE RETRAITE UN POUR TOUS

DES

# Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE  
15 Février 1909

## • LOTERIE •

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

# 621.000 FRANCS

LE BILLET  
1 franc

1<sup>er</sup> Gros lot: 250.000 fr. — 2<sup>e</sup>, 100.000 fr. — 3<sup>e</sup>, 50.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACGAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

**TEINTURE** LYON **DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

\* **STOPPAGE ET DELUSTRAGE** \*

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 3 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par Peau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

**C. DREVET & FILS**

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS

paraissant les 12 et 25 de chaque mois

ABONNEMENT : pour la FRANCE, 2 francs; pour l'ÉTRANGER, 3 francs.

## Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

## Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

**P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste**

3, place Meissonier, à LYON

## "LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
CONTRE LES

**ACCIDENTS**  
DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux  
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

## PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Systeme de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTEME JACCAUD BREVETE

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas